

[Élections législatives, je VEUX voter](#)



Suite à l'annonce du Président Emmanuel Macron concernant la dissolution de l'Assemblée, des **élections législatives auront lieu les 30 juin et 7 juillet 2024.**

Quelques infos pratiques :

- Vous ne retrouvez pas votre carte d'électeur ? Venez quand même, vous pourrez voter avec une carte provisoire. A noter, pour celles et ceux qui ont voté avec une carte provisoire lors des élections européennes, celle-ci est toujours valable.
- Vous ne vous souvenez plus si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales ? [Vérifier-le en ligne](#)
Vous pouvez aussi contacter la mairie au 01 49 36 52 00.
- Il est toujours temps de faire une procuration, en s'y prenant le plus tôt possible :
 - En ligne, sur maprocuration.gouv.fr
 - En se déplaçant à la gendarmerie ou au commissariat de police afin de valider sa procuration.
 - À l'étranger, les électeurs français doivent se présenter au consulat ou à l'ambassade.

Il est possible d'établir une procuration la veille du scrutin, mais il est fortement recommandé de faire la démarche le plus tôt possible pour éviter tout aléa.

- Depuis quelques années, tous les jeunes ayant effectué leur recensement à 16 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales pour pouvoir voter dès leur majorité.

Avec toutes ces infos, plus d'excuses, **tous aux urnes les 30 juin et 7 juillet prochain !**

Publié le 13 juin 2024